

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
Du Nord Est Béarn**

Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la porte du siège de la communauté de communes le 2 juillet 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du vingt-sept juin deux mille dix-neuf  
Au foyer rural, place de la Mairie, à Arrosès  
à dix-huit heures et trente minutes**



Date de la convocation: 19 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 98

**Présents :** Mme Maïté POTHIN (Anoye), Mme Martine LOUSTAU (Arrien), M. Michel CANTOUNET (Arroses), M. Philippe TRUCO (Aurions-Idernes), M. Bernard BURON (Barinque), M. Maurice MINVIELLE (Barzun), M. Claude LAGARRUE (Bassillon-Vauze), M. Paul CAZENAVE (suppléant Bernadets), M. François DUBERTRAND (Bétraçq), Mme Marie-Claude CHATELIN (Buros), Mme Josiane VAUTTIER (Buros), M. Robert GAYE (Castillon-Lembeye), M. Raymond SANSOT (Corbère-Aberes), M. Georges LAMAZERE (Crouseilles), M. Jean-Pierre JEANTET (Escoubès), Mme Régine BERGERET (Espechède), M. Jean-Pierre BARRERE (Espoey), M. Michel MAGENDIE (Gabaston), M. Pierre PEILHET (Gayon), M. Jean-Michel PATACQ (Ger), M. Bernard POUBLAN (Ger), Mme Elisabeth BOINOT (Gerderest), M. André MAGENDIE (Gomer), Mme Yolande COUSTET (Higuères-Souye), Mme Martine HURBAIN (Lalongue), M. Michel JANTRIOY (Lassere), M. Jean-Michel DESSÉRE (Lembeye), M. Christophe SUAREZ (suppléant Léspourcy), M. Jean-Paul LAGARRUE (Limendous), M. Christian ROUMIGOU (Lucarre), M. Daniel VELEZ (Lucgarier), M. Arnaud BRIERE (Lussagnet-Lusson), Mme Eliane CAPDEVIELLE (Maspie-Lalonquere-Juillacq), M. Robert CARTER (Maucor), Mme Annick CARPENTIER-CHAMPROUX (Monpezat), M. Gérard CONGIU (Morlaàs), M. Robert DEMONTE (Morlaàs), M. Dino FORTÉ (Morlaàs), M. Jean-Claude GARIMBAY (Morlaàs), M. Joël SEGOT (Morlaàs), M. Claude BORDE-BAYLACQ (Nousty), M. Jean-Louis LAHON (suppléant Ouilhon), M. Pierre ARMAU (Peyrelongue-Abos), M. Henri SOUSBIELLE (Pontacq), M. Alban LACAZE (Riupeyrous), M. Arthur FINZI (Saint-Castin), M. Benoît MARINÉ (Saint-Laurent-Bretagne), M. Michel CHANTRE (Simacourbe), M. Bernard MASSIGNAN (Soumoulou), M. Alain TREPEU (Soumoulou),

**Représentés :** M. Christian ROCHÉ (Andoins) ayant donné pouvoir à M. Bernard BURON, M. Thierry CARRERE (Buros) ayant donné pouvoir à Mme Josiane VAUTTIER, Mme Martine MONTAGUT (Ger) ayant donné pouvoir à M. Bernard POUBLAN, M. Alain DEPOORTER (Monassut-Audiracq) ayant donné pouvoir à M. Arthur FINZI, Mme Huguette DOMENGES (Morlaàs) ayant donné pouvoir à M. Gérard CONGIU, Mme Pierrette LASSEGNORE (Morlaàs) ayant donné pouvoir à M. Joël SEGOT, M. Didier LARRAZABAL (Pontacq) ayant donné pouvoir à M. Henri SOUSBIELLE, M. Christian CASTERAN (Saint-Jammes) ayant donné pouvoir à M. Michel MAGENDIE, M. Lucien LARROZE (Sedzère) ayant donné pouvoir à M. Dino FORTÉ, Mme Dominique BAZES (Soumoulou) ayant donné pouvoir à M. Alain TREPEU, Mme Sylvette NOGUES (Urost) ayant donné pouvoir à Mme Martine LOUSTAU,

**Absents excusés :** M. Romain MORLANNE (Aast), Mme Myriam CUILLET (Abère), Mme Christelle DESCLAUX (Anos), Mme Marie-Odile RIGAUD (Arricau-Bordes), M. Vincent ROUSTAA (Baleix), M. Francis SEBAT (Bèdeille), M. Michel ARRIBE (Buros), M. Charles MURILLO (Cadillon), M. Pascal BOURGUINAT (Cosledaa-Lube-Boast), M. Jean-Michel VIGNAU (Escures), M. Xavier BOUDIGUE (Eslourenties-Daban), M. Jean-Jacques LASCASSIES (Espoey), Mme Evelyne PONNEAU (Ger), M. Olivier LARBIOUZE (Hours), M. Patrick BARBE (Lannecaube), M. Bernard MARCHENAY (Lespielle), M. Philippe SOUBIELLE-CLOS (Livron), M. Bernard CACHEIRO (Lombia), M. Frédéric LAHORE (Lourenties), Mme Isabelle MONTAUBAN (Luc-Armau), M. Marc GAIRIN (Momy), M. Gabriel HUGUES (Moncaup), Mme Sandrine COPIN-CAZALIS (Morlaàs), M. Pierre COSTE (Morlaàs), Mme Eliane LAPORTE-LIBSON (Morlaàs), M. Gilbert DAVID (Nousty), Mme Sylvie POUTS (Nousty), M. Serge PARZANI (Ponson-Dessus), Mme Chrystelle CAZENAVE (Pontacq), Mme Monique LARBEOU (Pontacq), Mme Françoise LARRÉ (Pontacq), M. Christophe VOISIN (Pontacq), M. Frédéric CAYRAFOURCQ (Saint-Armou), M. Philippe CASTETS (Samsons-Lion), M. Bernard LASSERE (Saubole), M. René BAUD (Séméacq-Blachon), M. Stéphane PEDEBOY (Serres-Morlaàs),  
Mme Annick CARPENTIER-CHAMPROUX a été élue secrétaire.

**Délibération n°2019-2706-2.1-1 : URBANISME  
Plan local d'urbanisme de la commune de Lembeye**

Le 7<sup>ème</sup> Vice- Président rappelle à l'assemblée les raisons qui ont conduit le Conseil Municipal de Lembeye à engager par délibération en date du 28 août 2012 l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire de la commune de Lembeye et à fixer les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette élaboration.

Il rappelle le débat qui s'est tenu le 20 décembre 2017 au sein du conseil communautaire sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Il expose que cette concertation est aujourd'hui achevée et présente le bilan qu'il conviendrait d'en tirer aux termes de l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme.

La concertation avec le public s'est déroulée de la manière suivante :

- information du public assurée par :
  - annonce légale dans la presse locale le 6 septembre 2012 (prescription) ;
  - article dans le journal municipal de janvier 2013 ;
  - articles dans la presse locale les 7 septembre 2017 (état d'avancement des études), 6 septembre 2018 (annonce de la réunion publique) et 18 septembre 2018 (compte-rendu de la réunion publique) ;
  - affichage en mairie les 6 septembre 2012 (prescription), 15 septembre 2017 et 21 juillet 2018 (état d'avancement des études), 28 août 2018 (annonce de la réunion publique) ;

- constitution d'un dossier complété au fur et à mesure de la réalisation des études, mis à disposition du public en mairie : diagnostic territorial, projet d'aménagement et de développement durables (PADD), document présenté lors de la réunion publique du 10 septembre 2018 ;
- mise à disposition du public, pendant toute la durée des études et aux horaires d'ouverture de la mairie, d'un registre destiné à recueillir les observations ;
- réunion publique organisée en mairie le 10 septembre 2018 afin de présenter le diagnostic, les enjeux en découlant et les grandes orientations du PADD ; cette réunion a été annoncée par voie de presse et d'affichage en mairie ;
- l'équipe municipale s'est tenue à la disposition du public pour recueillir les observations des habitants et de toute autre personne concernée.

Il apparaît que :

- aucune observation n'a été consignée dans le registre, aucun courrier n'a été reçu en mairie ;
- les élus se sont tenus à la disposition du public durant l'étude afin de répondre aux différentes questions et de recevoir les porteurs de projets.

Les ajustements liés aux demandes individuelles ont été intégrés, lorsqu'il était possible d'y répondre au regard des règles en vigueur, et qu'ils étaient compatibles avec le projet général de développement de la commune.

La concertation s'est donc déroulée conformément à la délibération initiale et le public a été en mesure d'émettre ses observations sur le projet de PLU.

Le Président invite en conséquence le conseil communautaire à prendre connaissance de l'ensemble du dossier et à en délibérer, conformément aux dispositions de l'article L.153-14 du Code de l'Urbanisme.

Connaissance étant prise du bilan de la concertation ouverte sur le projet de PLU de la commune de Lembeye, Considérant que la concertation s'est déroulée, conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivant du Code de l'urbanisme, ainsi le public a été en mesure d'émettre ses observations sur le projet de PLU,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du 7<sup>ème</sup> Vice-Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

- ARRETE le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- DIT que :
  - le projet de PLU est soumis, pour avis, aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet,
  - la présente délibération et le projet de PLU annexé à cette dernière seront transmis au Préfet pour avis des services de l'Etat,
  - la présente délibération et le projet de PLU annexé à cette dernière seront transmis, pour avis, à l'institut national des appellations d'origine et au centre régional de la propriété forestière,
  - la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sera consultée, pour avis, au titre de l'article L.153-13 du Code de l'Urbanisme,
  - la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Fait et délibéré à Morlaàs, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Suivent les signatures,

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Morlaàs, le 28 juin 2019

Le Président,

A. FINZI

